



Avis est par la présente donné que :

Les frais aéronautiques à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau et YMX Aérocity internationale de Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Redevance générale d'aérogare 2,5 %

Redevance d'atterrissage (pour les vols autres que tout-cargo) 2,5 %

ADM Aéroports de Montréal ajustera également la redevance d'atterrissage pour les vols tout-cargo. Celle-ci sera désormais fixée à 14,25 \$/1000 kg¹.

Les hausses de redevances permettront de continuer à répondre aux besoins des utilisateurs/clients des installations aéroportuaires.

Avis est donné à Montréal, le 1^{er} jour de novembre 2021.

M^e Sylvain Choinière

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

¹ Calcul basé sur le MTOW (masse maximale au décollage).



Aéroports
de **Montréal**